



**Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s**

**C.P Aix-Luynes**

## ***Du Surveillant à l'officier, il paraît qu'on fait tous le même métier...***

***Ce jour, le 2 juin 2021, à l'issue du dernier tour des parloirs, un détenu au comportement suspect attire l'attention de deux collègues qui demandent aussitôt l'accord du chef de poste pour pratiquer une fouille à corps.***

***Pendant la fouille, nos collègues distinguent une substance que le détenu s'était introduit dans le pli fessier, mais celui-ci refuse catégoriquement de leur restituer, malgré les multiples injonctions des agents. Le suspect s'empare violemment de la substance avant de tenter de l'avaler tout en proférant des insultes et des menaces.***

***Pour éviter qu'il ne fasse une overdose, nos collègues ont donc tenté de maîtriser le détenu en utilisant la force strictement nécessaire, mais celui-ci se débattait violemment et sans relâche. Par sa rébellion, le détenu s'est infligé lui-même des blessures au visage.***

***A son retour en bâtiment, le belligérant ne s'est pas contenté de regagner sa cellule bien sagement après son méfait, mais a décidé de perturber une fois de plus le bon déroulement de sa réintégration en exigeant de parler au Lieutenant.***

***L'Officier du bâtiment, dans sa grande mansuétude, répond favorablement à ce « caprice », reçoit le détenu dans son bureau tout en laissant nos deux collègues devant la porte. Après un échange de quelques minutes, le détenu regagne sa cellule sourire aux lèvres, réitérant ses insultes et menaces à la face des surveillants. Ces derniers sont convoqués aussitôt par le Lieutenant qui demande leur nom, avant de les faire ressortir de nouveau sans aucune autre explication, les laissant attendre devant son bureau !***

***Nos deux collègues surprennent une conversation téléphonique tout à fait ahurissante... l'Officier se vantant d'avoir photographié les blessures du détenu et récupéré les noms des collègues dans le cadre d'un dépôt de plainte qu'il aurait lui-même suggéré au principal intéressé, pour des blessures volontaires qu'il aurait subies de la part des surveillants !!!***

***Ces derniers ont été accompagnés dans le bureau du Chef de détention. L'un d'eux interpellera l'officier de la MA1 pour lui demander pourquoi les faits n'avaient pas fait l'objet de vérification à l'aide des enregistrements caméras...***

## ***Indépendant, Autonome et 100% Surveillant(e)s***

*Il est cependant important de préciser que ce détenu est coutumier de ces faits concernant les stupéfiants, mais qu'il a quand même bénéficié d'un soutien sans faille de la hiérarchie et que nos collègues soucieux de bien faire leur travail n'ont même pas eu l'occasion de donner leur version.*

Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** s'offusque de l'attitude méprisante, insupportable et dégradante envers nos personnels de surveillances qui ne font que leur travail.

Monsieur l'Officier de la MA 1, votre attitude plus prompte à soutenir les détenus difficiles à gérer et à leur serrer la main, ne cesse chaque jour de dégouter les surveillants et notre organisation syndicale.

**A bon entendeur ...**

*Le Bureau Local*

*le 03 06 2021 à Aix en Provence*

